

RCS : FREJUS Code greffe : 8303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de FREJUS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 00187 Numéro SIREN : 848 460 838 Nom ou dénomination : AL NAUTIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2021 sous le numéro de dépôt 7151

AL NAUTIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 530 chemin de Bellevue
83520 Roquebrune-sur-Argens
848 460 838 R.C.S. Fréjus

COMPTES ANNUELS

AU 31 MARS 2020

Comptes certifiés conformes,
Alexandre LOUVIER,
Président de la Société

DocuSigned by:
 Alexandre LOUVIER
925A5DC60173481...

Désignation de l'entreprise

AL NAUTIQUE SAS

Néant

*

Adresse de l'entreprise

530 CHEMIN DE BELLEVUE

83520 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Número SIRET *

84846083800016

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

14

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31032021		31032020		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *		028	23 673	030	3 198	20 475	14 657
	Immobilisations financières * (1)		040	5 130	042		5 130	5 226
	Total I (5)		044	28 803	048	3 198	25 605	19 883
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052				
	Marchandises *		060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066			2 500	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	835	074	835	456	
	Valeurs mobilières de placement		080	082				
	Disponibilités		084	13 683	086	13 683	5 851	
	Charges constatées d'avance *		092	094				
	Total II		096	14 518	098	14 518	8 808	
	Total général (I+II)		110	43 322	112	3 198	40 124	28 691
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126	100				
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *		131	132	14 521			
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136	10 621	14 621			
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142	26 242	15 621			
	Provisions pour risques et charges		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	124				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	5 487	2 514			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	7 663	172	8 271	10 556	
	Produits constatés d'avance		174					
	Total III		176	13 881	13 070			
	Total général (I + II + III)		180	40 124	28 691			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	8 000			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cédit Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° ALNAUT en Euros.

CABINET RUSSIER SAS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des impôts)

Désignation de l'entreprise **AL NAUTIQUE SAS**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 1 0 3 2 0 2 1

Exercice N-1 clos le
13 1 0 3 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *			209		
Production vendue	biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			
Production immobilisée *					
Subventions d'exploitation reçues					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					

210		
214		
218	45 600	45 600
222		
224		
226		
230	2	2
232	45 602	45 602

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises) *					
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					
Autres charges externes * :	dont crédit bail : - mobilier	- immobilier			
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243			
Rémunérations du personnel *					
Charges sociales (cf. renvoi 380)					
Dotations aux amortissements *					
Dotations aux provisions					
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			
		260			
Total des charges d'exploitation (II)					

234		
236		
238		
240		
242	30 536	26 911
244	641	403
250		
252		
254	2 182	1 016
256		
262	2	1
264	33 360	28 331

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

270	12 241	17 271
-----	--------	--------

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Produits financiers					(III)
Produits exceptionnels					(IV)
Charges financières					(V)
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347			(VI)
		348			
Impôts sur les bénéfices *					(VII)

280		
290		
294		70
300		
306	1 620	2 580

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

310	10 621	14 621
-----	--------	--------

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

312	10 621	314	
-----	--------	-----	--

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					
Provisions non déductibles *					
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					

316		
318		
322		
324	1 620	
330	400	
251		
998		
999		

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Entreprise nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et octies A)	987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					

					997	
Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138				342	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991					
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992				350	240
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

352	12 401	354
-----	--------	-----

Déficits

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					

356		
		360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

370	12 401	372
-----	--------	-----

ANNEXE

Exercice du 01/04/2020 au 31/03/2021

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

AL NAUTIQUE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 530 chemin de Bellevue
83520 Roquebrune-sur-Argens
848 460 838 R.C.S. Fréjus

**AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2021**

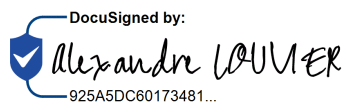
**TEXTE DE LA DECISION PROPOSEE ET ADOPTEE
PAR DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos, soit un bénéfice d'un montant de 10 621,15 €, comme suit :

- distribution de dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice clos 10 621,15 euros
soit par action :
106,21 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa constitution.

Extrait certifié conforme,
Alexandre LOUVIER,
Président de la Société

DocuSigned by:

925A5DC60173481...